

Conseil fiscal

Même quand cela devient compliqué, nous connaissons la solution.

Pour les entreprises étrangères et notamment allemandes de toute taille ou forme juridique, la nécessité d'un conseil de qualité et précis en fiscalité se fait sentir dès l'implantation en France. L'espace économique français est connu pour ses nombreuses lois et règlements, un système fiscal complexe et un taux d'imposition élevé. L'environnement légal est en perpétuelle mutation. Cela nécessite donc d'être en permanence à l'affût des nouveautés législatives et de rechercher les solutions optimales.

Les décisions de gestion doivent aujourd'hui être prises en grande partie en fonction de l'environnement fiscal. Sofradec couvre tous les aspects fiscaux et aide ses clients à choisir parmi plusieurs alternatives la solution la plus adaptée. Sofradec vous propose un conseil individualisé et de qualité grâce auquel vous pourrez définir une stratégie fiscale optimale. Sofradec vous accompagne ensuite dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Le conseil fiscal est au cœur de l'offre de service de sofradec. Nos collaborateurs mettent leurs compétences à votre service et vous accompagnent vers le succès.

Si votre entreprise est en expansion sur le marché français, nous sommes votre partenaire idéal. Nous comptons parmi nos clients des PME internationales appartenant à des secteurs d'activité très variés dans l'industrie, le commerce et les services.

Les prestations proposées dans le domaine fiscal sont les suivantes :

Conseil fiscal courant

Chez sofradec vos travaux fiscaux courants sont entre de bonnes mains.

Le conseil fiscal courant couvre tout ce qui touche à la fiscalité dans votre activité quotidienne. Notre équipe vous accompagne de manière compétente sur toutes les questions fiscales courantes.

Nous nous chargeons notamment:

- des réponses à vos questions fiscales en relation avec le bilan annuel et les règles comptables et fiscales ;
- de l'établissement des déclarations fiscales (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA, etc.) ;
- de la vérification des avis d'imposition ;
- du dépôt de réclamations, de demandes de report de délai, de demandes de remise gracieuse de pénalité;s
- de l'établissement des déclarations de TVA (CA3) ;
- de l'établissement des déclarations d'échanges intracommunautaires de biens.

Accompagnement fiscal spécifique

Nous vous accompagnons au cours des contrôles fiscaux et des négociations avec l'administration fiscale, par exemple pour des questions complexes relatives à l'assiette de l'impôt ou pour vous représenter face à l'administration fiscale en cas d'infraction à la législation.

Nous vous aidons dans vos relations avec les tribunaux et l'administration :

- en cas de contrôle fiscal ou de demande d'information émanant de l'administration fiscale ;
- pour résoudre les questions fiscales ayant des implications transnationales ;
- pour vous informer et vous conseiller sur les procédures de recouvrement (demandes de dégrèvement, de sursis de paiement ...) ;
- pour mener à bien les procédures de recours suite aux redressements fiscaux notifiés par l'administration fiscale.